



# Comité Départemental de Tir de l'Essonne

## CHALLENGE DE L'ESSONNE – SYLVIE LAPIERRE

Voici la notice et la fiche d'inscription pour le *challenge de l'Essonne – Sylvie Lapierre*.

### SAISON 2017/2018

**Rappel : vous trouverez sur les feuilles d'inscriptions une case "Vendredi" : si le nombre de demandes est trop important pour les stands, il sera éventuellement ajouté deux séries A et B le vendredi à 14h00 et 16h30**

**1er Match** MONTGERON 2 et 3 décembre 2017

**Séries :** Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H00 4 - 16H30  
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H00 8 - 16H30

**2<sup>ème</sup> Match** ETAMPES 13 et 14 janvier 2018

**Séries :** Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H00 4 - 16H30  
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H00 8 - 16H30

**3<sup>ème</sup> Match** COURCOURONNES 17 et 18 février 2018

**Séries :** Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H00 4 - 16H30  
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H00

### Inscriptions et établissement du plan de tir :

Chaque club devra retourner les feuilles d'inscription, dûment remplies pour le premier match, **avant le 15 Novembre 2017 à :**

Patrice Arnaud - 18, rue du Gault - Gérainville 28360 PRUNAY LE GILLON  
Tél. : 06 12 77 77 05 - Mail : patrice.cdte91@free.fr.

- ✓ Les inscriptions pour le 2<sup>ème</sup> match se feront à l'issue du 1<sup>er</sup> match, pour le 3<sup>ème</sup> à l'issue du 2<sup>ème</sup>.
- ✓ Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement.
- ✓ Les feuilles d'inscription doivent obligatoirement être accompagnées du règlement correspondant.
- ✓ Un plan de tir, sera envoyé avant chaque match, au responsable **désigné sur la feuille d'engagement** ou à défaut au Président du Club dans les plus brefs délais.
- ✓ Aucune modification ne pourra être faite au plan de tir définitif sauf cas de force majeure et en fonction des disponibilités dans les autres séries.
- ✓ Les jours et horaires sont susceptibles de modifications en fonction du nombre d'inscrits.



# Comité Départemental de Tir de l'Essonne

## Déroulement des épreuves :

- Application du règlement ISSF.
- Les horaires prévus seront respectés (sauf incident de fonctionnement)
- Concours sur 3 matches, la participation aux 3 matches est obligatoire pour rentrer dans le classement
- Classement individuel par catégorie et par discipline
- Les équipes du challenge sont composées des deux meilleurs pistoliers et des deux meilleurs carabiniers de chaque club. La participation au challenge est automatique et ne requiert aucune inscription préalable. Ne seront pris en compte, **pour le classement par équipes, que les tirs qui auront été effectués sur 60 coups.**

## Règlement particulier :

- Le challenge est destiné à promouvoir la compétition au sein des clubs. *Le challenge comporte deux classements, un pour les tireurs confirmés, un pour les tireurs non confirmés.*
- Le niveau devra être indiqué sur la feuille d'engagement. *On entend par tireur débutant, un tireur ayant éventuellement participé lors de la saison ou d'une saison précédente aux championnats départementaux mais qui n'aurait pas eu le niveau pour se qualifier aux championnats régionaux ou un tireur dont c'est la première saison de tir.*
- *Tireur confirmé : ayant participé à un championnat régional (ou ayant été qualifié à un championnat régional) dans la même discipline.*
- *compte tenu du système pratiqué par la Ligue avec les quotas, la qualification aux régionaux ne demande pas un score très élevé.*
- *Ce système favorisera le classement des tireurs non confirmés qui pourront ainsi accéder plus facilement à une médaille.*
- *Tireur non confirmé : tireur débutant (première année de tir) ou tireur ayant participé aux championnats départementaux mais ne s'étant jamais qualifié pour les régionaux.*
- *Cadet première année - sera considéré comme tireur confirmé si le jeune a participé à un championnat de France en école de tir.*
- *Cas particulier :*
- *1. Tireur ne s'inscrivant pas aux départementaux : sera considéré comme non confirmé lors de sa première inscription au challenge de l'Essonne - sera considéré comme tireur confirmé dès lors qu'il aura terminé dans les 3 premiers lors d'un précédent challenge de l'Essonne.*
- ***Merci à tous de jouer le jeu afin de ne pas fausser les résultats de cette amicale compétition.***
- Les tirs devront être effectués pendant le challenge. Un tireur qui ne pourrait participer à un des matches pourra tirer celui-ci lors du match suivant en fonction du plan de tir. Cette dérogation ne pourra être accordée qu'aux tireurs pouvant justifier de leur impossibilité à participer au match en question et ayant fait une demande préalable au président du CDTE.



# Comité Départemental de Tir de l'Essonne

## Engagements :

Le montant des engagements est de :

**20€ par tireur, pour l'ensemble des matches.**

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du C.D.T.E.

Toute inscription non accompagnée du règlement correspondant au montant des 3 matches ne sera pas prise en compte.

Une facture sera envoyée aux clubs dès la fin des inscriptions.

## Remise des récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue du 3<sup>ème</sup> match et sera suivie d'un pot de l'amitié offert à tous.

**Le dimanche 18 février 2018 vers 16H30**

Au stand de tir de **COURCOURONNES**

La commission sportive souhaite bonne chance à tous les tireurs et vous prie de recevoir ses sportives salutations.

Pour la Commission Sportive  
Patrice ARNAUD